



Assemblée générale 2024

2

Un Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025 construit sur 3 axes

- ❖ Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail
- ❖ Accompagner les projets et les transitions
- ❖ Développer la relation de service

Axe 1 : agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

❖ Prévention du risque chimique :

- Plaquettes travaillées par le secrétariat SST en 2021 pour la sensibilisation des employeurs sur les risques chimiques concernant les femmes enceintes :



- Évaluation du risque chimique réalisée en entreprise par les conseillers en prévention et IDEST.

Axe 1 : agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

❖ Prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et troubles psychosociaux (TPS) :

- Dispositif Ne perdez pas le fil (NPPLF) conçu et porté par les conseillers en prévention :



- Actions de prévention des TMS (échauffements, étirement) et des TPS (coaching, intervention de psychologues du travail) déclenchées en entreprise par les médecins du travail et infirmières, co-financées entre MSA et employeurs.

Axe 1 : agir pour préserver la santé dans l'activité au travail

Mais aussi :

- ❖ Prévention liée à l'utilisation des machines :
 - Observations et remontées terrain réalisées par binôme conseiller prévention / assistant SST.
- ❖ Prévention des accidents de chutes de hauteur.
- ❖ Agir sur les situations fragilisant l'employabilité.
- ❖ Conforter la place de la prévention dans la formation.

Axe 2 : accompagner les projets et les transitions

- ❖ Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations :
 - Réalisation d'une étude ergonomique complète sur l'élevage caprins et la transformation fromagère par une infirmière, un conseiller en prévention et un ergonomiste. Conception et diffusion de fiches ressources « caprin » :



Axe 2 : accompagner les projets et les transitions

Mais aussi :

- ❖ Ne perdez pas le fil (NPPLF).
- ❖ Développement d'une application smartphone à destination des ouvriers agricoles des services de remplacement et de leurs bénéficiaires en Bourgogne Franche-Comté.

Axe 3 : développer la relation de service

- ❖ Prévenir le mal-être professionnel :
 - Contribution des médecins du travail dans le signalement et l'orientation de situations de mal-être en cellules pluridisciplinaires pouvant aboutir à une prise en charge psychologique.
 - Relais des conseillers en prévention d'actions collectives telles que « Et si on parlait travail ? » ou « Bien dans mes bottes ».
 - Organisation par 2 conseillers en prévention de formations à destination de l'ensemble des équipes MSA à la détection des situations de mal-être.

Axe 3 : développer la relation de service

Mais aussi :

- ❖ Mieux faire connaître notre offre de services SST et en valoriser les actions :
 - Une présence visible sur les grands événements du monde agricole. L'exemple d'Euroforest 2023 :



- ❖ Optimisation de l'utilisation des dispositifs d'incitation financière.
- ❖ Réflexion sur le renforcement du rôle des élus en tant que relais du PSST.
- ❖ Développement de projets inter-organismes.

Merci

de votre attention